



Problème financier avec ma mère

Par **alchristelle**, le **28/10/2008** à **15:44**

Bonjour,

j'ai des problèmes avec ma mère. Elle est très dépensière et j'ai peur qu'un jour, elle ne puisse plus assumer et que l'on vienne taper chez moi pour que je paye.

Alors , ma question est la suivante :
est il possible de se protéger, moi et ma famille, financièrement, s'il vous plait ?

MERCI

Par **ellaEdanla**, le **28/10/2008** à **16:04**

Bonjour,

ce sujet à déjà été traité de nombreuses fois sur le forum.

En voici un par exemple : http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/dette-parents-obligations-enfants_28163_1.htm

utilisez le moteur de recherche experatoo, vous en trouverez d'autres ...

Je reste tout de même disponible pour toute autre question.

Cordialement.

Par **alchristelle**, le **28/10/2008** à **16:20**

merci, j'ai lu et certains points restes sombres :

apparemment, ses dettes ne peuvent pas m'être attribués, tant qu'elle est vivante et lorsqu'elle décède, il suffit pour moi de refuser l'héritage.

Mais j'ai lu que si elle était vraiment endettée, elle pouvait me demander une pension alimentaire ? Est ce vrai ?

S'il m'arrive quelque chose et qu'elle est encore en vie, peut elle se retourner sur mon épouse et mes enfants ?

Merci

Par **ellaEdanla**, le **28/10/2008** à **17:08**

Bonsoir,

effectivement vous avez une obligation alimentaire envers vos parents si ceux-ci venaient à être dans le besoin.

Vous pouvez lire à ce sujet [les articles 205 et suivants du Code Civil](#).

Je reste à votre disposition pour vous expliquer ce qui serait encore confus,

Cordialement.